



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028

AVIS est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Boisbriand, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2026-2027-2028, a été déposé au bureau de la greffière le 15 octobre 2025 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Avis est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), que toute personne qui a un intérêt à contester notamment l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de la loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1° être déposée avant le 1^{er} mai 2026;

2° être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Boisbriand
Bureau de la greffière
940, boulevard de la Grande-Allée, porte 120
Boisbriand (Québec) J7G 2J7

3° être produite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

4° être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement sur le tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec (RLRQ, c. J-3, r. 3.2).

Toute personne intéressée peut consulter le rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Boisbriand, ce 23 octobre 2025.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2025.76